

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU JEUDI 21 FEVRIER 2019 – 20H00

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Baix, se sont réunis en séance publique, dans la salle du Conseil Municipal de BAIX, sous la présidence de M. Yves BOYER, Maire, sur la convocation adressée le 15 février 2019.

Nombre de membres en exercice : 14 Présents à la séance : 10 Votants : 10 + 2 pouvoirs

Membres présents : M. Yves BOYER, Mme Oriana ERMANN, Mme Claudette FEROUSSIER, M. Athmane GUERBAS, Mme Paulette LAUVERGNAS, M. Jean-Louis MARIZON, M. Marcel MERLE, M. Fabrice MILER, Mme Nathalie POINTET, Mme Emilie TAVERNIER.

Membres excusés ayant donné procuration: M. Pierre-Emmanuel LECLERE (procuration à M. Yves BOYER), M. Jean-Marie MARTIN (procuration à M. Jean-Louis MARIZON).

Membres excusés : Mme Amale CHABBERT, Mme Julie SAMAINE.

M. Athmane GUERBAS est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du Conseil Municipal afin d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant: «Subventions exceptionnelles».

Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents : 10 voix + 2 pouvoirs pour

ORDRE DU JOUR

1. CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE : PROJET DE MISE EN VALEUR DE LA FACADE FLUVIALE ET DES QUAIS DANS LA TRAVERSÉE DU VILLAGE

Les études menées par la Commune depuis 2016 pour l'aménagement des quais et dernièrement en 2018 pour la mise en tourisme des quais et l'interface avec la lône de Géronton, ont permis de faire émerger un projet global de territoire cohérent ayant pour objet la valorisation des quais et berges du Rhône dans la traversée du village de Baix.

La Commune de Baix porte ainsi sur son territoire un projet:

- d'intégration et de sécurisation de la ViaRhôna dans la traversée du village,
- de réhabilitation et de transformation des anciennes écoles en pôle multiservices,
- de réaménagement et d'embellissement de la façade fluviale le long des quais afin de créer des points d'intérêt et une continuité en belvédère sur le Rhône.

La Commune a travaillé en étroite collaboration avec les équipes CNR, en particulier pour mettre en adéquation son projet avec les travaux à venir de réactivation de la dynamique fluviale de la lône de Géronton.

Afin de mettre en œuvre ce projet, participant activement à la valorisation du Rhône et de ses abords, ainsi qu'à celle de la ViaRhôna, la Commune a sollicité de la Compagnie Nationale du Rhône un accompagnement financier pour l'ensemble du projet.

Dans son troisième plan des Missions d'Intérêt Général (2014-2018), CNR initie ou participe à des actions d'intérêt collectif pour :

- accompagner le développement économique, l'innovation et l'emploi dans la vallée ;
- réunir les usagers, les riverains et l'ensemble des acteurs autour du bien commun que représente le Rhône ;
- transmettre aux générations futures un fleuve et un territoire valorisés.

Ainsi au titre du volet « Développement Economique et Touristique » du troisième plan des Missions d'Intérêt Général, CNR accompagne les collectivités et associations qui souhaitent valoriser différents aspects de leur territoire tels que naturels, culturels, industriels et de loisirs. Ces projets participent à la réappropriation des berges par les riverains et au rayonnement de l'identité rhodanienne. De plus, ils favorisent le développement d'activités économiques car ils contribuent à transformer le Rhône en lieu de destination touristique.

Dans le cadre de la proposition de convention, la CNR observe que le projet de la commune :

- est de nature à renforcer l'attractivité du lieu ,
- participe à l'amélioration du cadre de vie et la réappropriation du Rhône, de ses berges, et de son environnement par les riverains en leur offrant un panorama sur les territoires environnants,
- s'inscrit dans un projet de territoire,
- développe l'attractivité du Rhône et de ses abords ainsi que de la ViaRhôna,
- contribue au développement économique et touristique local,
- met en valeur le paysage du fleuve.

Le projet de Baix est en adéquation avec le volet « développement économique et touristique » du 3ème plan de Missions d'Intérêt Général de CNR avec sa composante principale : la réappropriation du Rhône et de ses berges. Afin d'accompagner la dynamique déployée sur le territoire par la commune de Baix, la CNR apporte un soutien financier pour la réalisation de ce projet.

CNR s'engage, dans le cadre de ses Missions d'Intérêt Général, à verser à la Commune une contribution financière maximale, globale et forfaitaire de 250.000 € pour le projet de mise en valeur de la façade fluviale et des quais dans la traversée du village.

La contribution de CNR sera attribuée comme suit :

- 50.000 € au démarrage des travaux
- 100.000 € au stade intermédiaire des travaux
- 100.000 € en fin de travaux.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention de partenariat financier et propose au Conseil Municipal de solliciter la contribution de CNR selon les conditions ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité des membres présents 10 voix + 2 pouvoirs pour :

- **Approuve** la convention de partenariat financier avec la Compagnie Nationale du Rhône pour le projet de mise en valeur de la façade fluviale et des quais dans la traversée du village de Baix ;
- **Décide** de solliciter la contribution de CNR ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la dite convention de partenariat financier.

2.CONVENTION INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE ARDÈCHE MUSIQUE ET DANSE - RENTRÉE SCOLAIRE 2019/2020

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse assure les interventions musicales en milieu scolaire (maternelle et élémentaire).

Il donne lecture de la convention pour l'année scolaire 2019-2020 qui correspond à 15 séances d'une heure pour chaque classe, pour un forfait unique de 730 € par classe, soit 3.650 € (commune non adhérente).

Il propose d'approuver la convention avec le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et, à l'unanimité des membres présents 10 voix + 2 pouvoirs pour :

- **Approuve** la convention avec le Syndicat Mixte du Conservatoire Ardèche Musique et Danse pour les interventions musicales en milieu scolaire sur la base de 15 séances d'une heure par classe pour un forfait unique de 730 € par classe, soit 3.650 € (commune non adhérente) ;
- **Décide** d'inscrire les crédits au budget communal ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

3. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

3.1. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : AMICALE SAPEURS-POMPIERS – 80 ANS

A l'occasion de ses 80 ans, l'Amicale Sapeurs-pompiers de Le Pouzin organise un concert « années 80 » et différentes animations. Aussi, elle sollicite un soutien financier exceptionnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité des membres présents 10 voix + 2 pouvoirs pour :

- **D'attribuer** une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Amicale Sapeurs-pompiers de Le Pouzin pour l'organisation des 80 ans de l'amicale des pompiers le 1^{er} juin 2019 ;
- **D'inscrire** la dépense au budget communal 2019.

3.2. CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LUTTE FEMININE

Le Club de lutte de Cruas organise le Championnat de France de lutte féminine les 15 et 16 mars à l'Espace Jean Gilly au Pouzin et sollicite une subvention exceptionnelle. Une jeune Baixoise participera à ce championnat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité des membres présents 10 voix + 2 pouvoirs pour :**

- **D'attribuer** une subvention exceptionnelle de 100 € au Club de lutte de Cruas pour l'organisation du championnat de France de lutte féminine les 15 et 16 mars à l'Espace Jean Gilly au Pouzin ;
- **D'inscrire** la dépense au budget communal 2019.

4. INFORMATIONS

- Travaux bibliothèque.
- Le Relais Assistantes Maternelle (RAM) interviendra, à partir de mars, à la salle multiactivités.
- Procédure de péril imminent sur les bâtiments en centre bourg.
- Point sur l'élaboration du PLU.
- Le conseil d'école a validé les horaires pour la rentrée 2019 : 9h – 12h, 13h30 – 16h30
- Agenda des festivités :
Vendredi 15 mars après-midi : Carnaval
Samedi 16 mars matin: nettoyage de printemps
Samedi 8 juin au stade de Baix : les préalables au festival d'Alba en lien avec la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal : à déterminer.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21h30.